



Succession et adulte en institution

Par **Annette678**, le 11/02/2022 à 09:19

Bonjour,

Nous avons récemment perdu notre mère, veuve (fratrie de 3). Nous avons un neveu autiste placé en institution et sa mère (notre sœur donc) divorcée est elle aussi décédée depuis longtemps. Évidemment, une part de l'héritage familial lui revient de droit (constitué essentiellement de vieux hangars et une maison inhabitable car pas aux normes ma mère vivant chez moi).

Ma question est : comment vont se diviser les biens familiaux avec l'institution ? Ils sont déjà venus faire une évaluation des biens du vivant de ma défunte mère.

Merci d'avance pour vos réponses .

Cordialement.

Par **morobar**, le 11/02/2022 à 09:23

Bonjour,

[quote]
Évidemment une part de l'héritage familial lui revient de droit

[/quote]

De quel droit ?

IL est héritier de sa mère et votre fratrie de la vôtre. Il n'y a pas confusion de patrimoine.

Par **Annette678**, le **11/02/2022** à **09:32**

Merci pour votre réponse réactive.

Ma mère n'avait pas d'argent à la banque, le peu qu'elle avait n'a même pas suffi à couvrir les frais d'obsèques. Oui, mon neveu est l'héritier de sa défunte mère (d'ailleurs l'institution a tout récupéré mais c'est normal car pas de testament) et de fait, de sa grand-mère. D'où ma question ? Sans monnaie sonnante et trébuchante (vu que c'est tout ce qui les intéresse) laissée par ma mère, ils vont faire quoi ? Nous obliger à vendre et se partager en 3 ? Nous souhaiterions exaucer le souhait de ma mère et garder les biens immo.

J'espère avoir été claire.

Cordialement.